

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

2^{ème} séance de l'année 2016

Mercredi 13 janvier 2016

DÉLIBÉRATION N°2016.01.02/240

**Election
du nouveau 2^{ème} Vice-Président
de la Communauté d'Agglomération
CAP Excellence
suite à l'élection
du nouveau 1^{er} Vice-Président
après démission
de Monsieur Ary CHALUS**

L'an deux mille seize, le mercredi 13 janvier, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation en date du 6 janvier 2016.

Présents : 37		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Georges	BRENT	8 ^{ème} Vice-Président
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Marlène	MELISSE-MIROITTE	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Justin	DESSOUT	
M. Michel	RINÇON	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
Mme Juliana	FENGAROL	
M. José	GUIOLET	
Mme Solange	LEBLANC	
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Nadège	THÉOPHILE	
M. Max	CELIGNY	
M. Denis	BERNADOTTE	

Excusé représenté : 1

M. Jacques BANGOU (2^{ème} Vice-Président)
Pouvoir à Mme Josiane GATIBELZA

Excusés non représentés : 2

Conseillère Communautaire - Membre du Bureau :

Mme Corinne PETRO

Conseillère Communautaire :

Mme Ketty WALPO

Absents : 10

Vice-Président:M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)Autres Conseillers Communautaires :

Mme Lise Claude AZEDE

M. Harry DURIMEL

Mme Célia HATCHI-MIMIETTE

M. Jocelyn LEREMON

M. Maurice LORQUIN

M. Daniel MARSIN

M. Alix NABAJOTH

M. Patrick SELIN

M. Olivier SERVA

COURRIER ARRIVÉ LE:

28 JAN. 2016

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Le Conseil Communautaire a désigné *Madame Suzelle SEVILLE* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE;

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2121-4, L2121-10, L5211-1, L5211-8 et R2121-3;
- VU le Code électoral, en particulier ses articles L273-6, L273-10;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite Communauté d'Agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU les statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence du 30 décembre 2008 modifiés par l'arrêté préfectoral n°2015/115/SG/DiCTAJ/BRA daté du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération CAP Excellence, en particulier l'article 11;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/02 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant détermination du nombre de Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2016.01.02/239 du Conseil Communautaire du 13 janvier 2016 portant élection de Monsieur Jacques BANGOU en qualité de 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence suite à la démission de Monsieur Ary CHALUS;
- VU la lettre en date du 7 janvier 2016, reçue le 7 janvier 2016, de Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault notifiant la démission de Monsieur Ary CHALUS du Conseil Municipal de la collectivité;

Considérant le rapport du Président;

Par délibération n°2014.04.01/02 du 23 avril 2014, le Conseil Communautaire a fixé à quinze (15) le nombre de Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Suite à l'élection de l'actuel 2^{ème} Vice-Président en qualité de 1^{er} Vice-Président, après la démission de Monsieur Ary CHALUS du Conseil Municipal de la ville de Baie-Mahault et par conséquent de ses fonctions de Conseiller Communautaire, il convient de procéder à l'élection du nouveau 2^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Monsieur le Président propose en conséquence de procéder, en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du 1^{er} Vice-Président.

Conformément aux dispositions des articles L2122-4 et L2122-7 rendues applicables aux EPCI à fiscalité propre par l'article L5211-2 du CGCT, le Conseil élit son Président et les membres du Bureau communautaire parmi ses membres au **scrutin secret, uninominal à la majorité absolue.**

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ;

ARTICLE 1- De maintenir à quinze (15) le nombre de Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

ARTICLE 2- Que le candidat élu occupe dans l'ordre du tableau le même rang que l'Elu qui occupait précédemment le poste de 2^{ème} Vice-Président devenu vacant.

**Le Conseil Communautaire
procède à l'élection du nouveau 2^{ème} Vice-Président :**

Monsieur Eric JALTON, Président, demande s'il y a des candidats en qualité de 1^{er} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Madame Hélène MOLIA-POLIFONTE, Maire de la ville de Baie-Mahault, propose la candidature de **Monsieur Georges DAUBIN**, actuel 4^{ème} Vice-Président actuel de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Les deux assesseurs chargés des opérations de vote sont :

- M. Rosan RAUZDUEL (3^{ème} Vice-Président)
- Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6^{ème} Vice-Présidente).

Le Conseil Communautaire procède au vote qui donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Le dépouillement donne les résultats ci-après :

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice	50
Nombre de votants (<i>bulletins déposés</i>)	38
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (<i>Article L66 du code électoral</i>)	0
Nombre de bulletins blancs	1
Nombre de suffrages exprimés	37
Majorité absolue	19

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur Georges DAUBIN	37	Trente-sept

Monsieur Georges DAUBIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élu 2^{ème} Vice-Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Georges DAUBIN déclare accepter d'exercer cette fonction.

ARTICLE 3- De donner tous pouvoirs au Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le Président, le Directeur Général, le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Monsieur Georges DAUBIN ainsi qu'à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 18 janvier 2016



Le Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, le 27 JAN. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le 28 JAN. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 28 JAN. 2016
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 28 JAN. 2016
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 28 JAN. 2016
- Délibération transmise à Monsieur Georges DAUBIN, le 28 JAN. 2016
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public, le 28 JAN. 2016

